



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE du jeudi 2 janvier 2025 au lundi 10
février 2025 inclus soit 40 jours consécutifs**

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) soumis à évaluation environnementale et exempté d'enquête publique doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

PROJET : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

CONSULTATION DU DOSSIER : Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier comportant notamment le diagnostic, l'état initial de l'environnement, la stratégie, le plan d'actions, l'Evaluation Environnementale Stratégique, les avis de l'autorité environnementale, de la DREAL Normandie et de la Région Normandie, le mémoire en réponse à cet avis, sera consultable sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.cocm.fr/fr/cocm/grands-projets/pcaet.html>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le lundi 3 février 2025 à l'adresse suivante : ajanson@cocm.fr ou par téléphone au 07.43.15.09.34.

Les documents seront mis à la disposition du demandeur sur le créneau de rendez-vous fixé à : la Pépinière d'entreprises située 72 route de la Zone Industrielle - 50430 LESSAY.

DEMANDE D'INFORMATION : Adèle JANSON, Chargée de mission Transition énergétique ajanson@cocm.fr - 07.43.15.09.34

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la consultation publique : par courrier électronique reçu jusqu'au lundi 10 février 2025, à l'adresse suivante : ajanson@cocm.fr

DÉCISION : L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le conseil communautaire.

La synthèse des observations et propositions du public sera mise en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus, avec l'indication de celles qui ont été prises en compte, et sera accompagnée d'un document précisant les motifs de la décision.